

# ↳ L'ASSISTANTE SOCIALE, UN INTERLOCUTEUR À VOTRE ÉCOUTE

Soutien

Accompagnement

Conseil

Information



Votre collectivité, affiliée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques (CDG64), a tenu à mettre à votre disposition un service extérieur pour vous aider à résoudre vos difficultés sociales (familiales, financières, de santé...) , tout en vous assurant la confidentialité des échanges.

# DANS QUELS DOMAINES L'ASSISTANTE SOCIALE PEUT VOUS AIDER?



- **Vos démarches administratives**

Information en matière de prestations familiales, d'aide au logement, conseils, orientations, mise en relation ou liaison avec les organismes compétents comme la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie...

- **Votre santé et votre vie professionnelle**

Problèmes de santé et incidences professionnelles, accompagnement vers la démarche de soin, faciliter les procédures administratives (ex : demande de financement d'un appareil auditif), lien avec l'employeur et le médecin de prévention pour aider au retour à l'emploi en cas d'arrêt prolongé...

- **Vos préoccupations financières**

Perte de revenus, dépenses exceptionnelles, impayés, endettement...

Aide à la gestion de budget avec la famille, aide à l'instruction de dossier de surendettement, montage des dossiers de demandes d'aides financières...

- **Vos questions sur la vie familiale et sociale**

Séparation, relations compliquées entre membres de la famille, situations des enfants, maladie ou décès.

Soutien moral et administratif, informations, conseil et accompagnement dans les procédures.

# COMMENT ET OÙ RENCONTRER L'ASSISTANTE SOCIALE ?

## • Comment rencontrer l'assistante sociale?

Trois assistantes sociales, **Virginie PROVENCE**, **Patricia ITHURBURU** et **Émilie CHITTI**, interviennent sur tout le département pour venir vous rencontrer. Il est nécessaire de prendre rendez-vous :

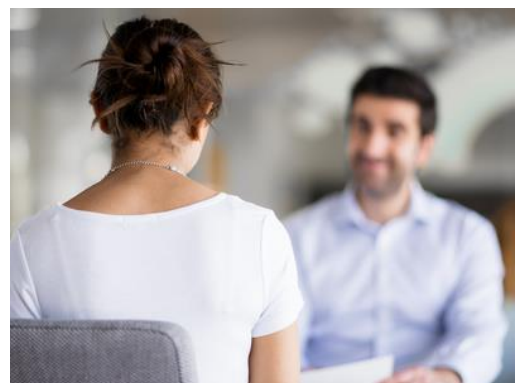
- Soit en contactant le secrétariat de la Direction Santé et conditions de travail au 05 59 90 18 29
- Soit en envoyant un mail à [assistantesociale@cdg-64.fr](mailto:assistantesociale@cdg-64.fr)

Vous autoriser à venir à un entretien durant votre temps de travail reste à la libre appréciation de l'employeur.

## • Où rencontrer l'assistante sociale?

Le rendez-vous avec l'assistante sociale peut vous être proposé :

- Lors des permanences dans les villes suivantes : Mourenx, Oloron-Sainte-Marie, Hasparren, Mauléon, Ciboure, Bidart, Mouguerre, Saint-Jean-Pied-de-Port (*possibilités dans d'autres collectivités*)...
- Au CDG 64 (Pau),
- À votre domicile.



# L'ASSISTANTE SOCIALE VA-T-ELLE PRÉVENIR VOTRE HIÉRARCHIE DE VOTRE SITUATION ?

**Non** : L'assistante sociale est une professionnelle proposant un espace privilégié où les agents peuvent s'exprimer en toute liberté grâce à une **confidentialité garantie par le respect du Secret Professionnel** (art 226-13 et 226-14 du Code pénal).

Lorsque les assistantes sociales sont amenées à communiquer sur une situation avec d'autres professionnels, ils le font avec **le consentement de l'agent** concerné.

**L'assistante sociale propose un accueil** : Attentif, en toute confidentialité, personnalisé et avec une aide à la réflexion.

## Qui sommes-nous ?

Le CDG 64 est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales en matière d'emploi public territorial, de conseil statutaire et ressources humaines, de protection sociale et de retraite, de garantie de la sécurité et de préservation de la santé des agents de la Fonction Publique Territoriale.

### CONTACTS

Direction Santé et conditions de travail  
Pôle Médico-social  
Émilie CHITTI, Assistante sociale  
Virginie PROVENCE, Assistante sociale  
Patricia ITHURBURU, Assistante sociale

☎ 05 59 90 18 29 – 📠 05 59 82 18 98

[assistantesociale@cdg-64.fr](mailto:assistantesociale@cdg-64.fr)